



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE MISEREY-SALINES

MISEREY-SALINES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

DEMANDEUR

Je, soussigné(e)

Mme. Charazede NOUVEAU, Présidente ASCMS

Profession : Assistante de Direction

Domicilié(e) : 36 B, rue des étouvettes, 25480 Miserey Salines

J' ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L ; 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{ère} et 2eme catégorie

Lieu : Salle Polyvalente Miserey Salines

Date : 10/02/2024

Heures : de 14 h à 2 h

Pour le motif : Journée + Soirée Danse Latine

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux

ASCMS

Rue de la Communauté Le, 27/11/2023
25480 MISEREY-SALINES Signature :

ARRETE DU MAIRE

SIRET 334 172 053 00046
APE 9499 Z - Agrément ET000176

Je soussigné, Marcel FELT, Maire de MISEREY-SALINES

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Codes des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mr le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE

Article unique - M. NOUVEAU Charazede Présidente ASCMS
Est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 2^e catégorie

Du 10/02/24 à 14h

au 11/02/24 à 2h

Pour le motif : Journée + Soirée Danse Latine

A charge pour lui de se conformer à toutes prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons

Fait à MISEREY-SALINES, le 30/11/2023
Le Maire

Marcel FELT,

Maire

